



## 4. **Projet**

### L'extérieur

#### L'accès et les aménagements extérieurs

##### Constat

Le temple de Crissier, à nef unique, est traditionnellement orienté est-ouest. L'entrée se trouve à l'ouest et l'autel à l'est, vers l'orient. Le Temple comporte deux entrées.

Le porche donne sur le chemin du Casard, directement sur le trottoir, puis sur la route. En effet, le parvis de l'époque a disparu au profit de la circulation automobile. Bien que ce soit historiquement l'accès principal, il est aujourd'hui totalement dévalorisé, voire même dangereux.

La seconde entrée, située sur le mur latéral sud, s'inscrit dans la continuité de la rue d'Yverdon. Elle donne sur un jardin délimité après un mur d'enceinte. Cet espace est entièrement végétalisé et arborisé, à l'exception d'un chemin d'accès qui relie l'entrée en face du chemin de la Baume et à la cour de la cure. Cette porte secondaire pose quelques problèmes d'utilisation lors de variations de température en hiver.

Un second espace vert se trouve au nord du Temple. Il contient une fontaine couverte (ancien lavoir). Sa clôture d'enceinte a été repeinte récemment. Les alentours sont bien entretenus.

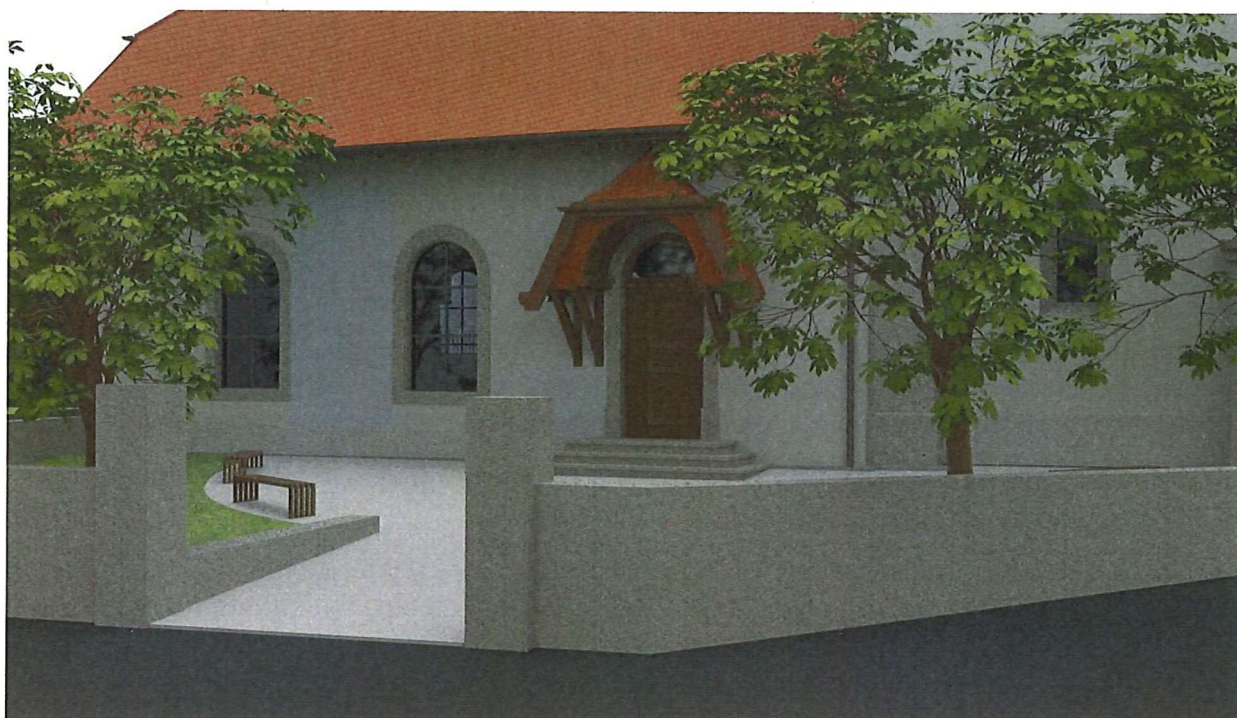
Le Temple est dépourvu d'accès pour handicapés.

##### Projet

Depuis la disparition du parvis originel, sur le chemin du Casard, le porche a perdu tout son attrait et sa fonctionnalité. La présence de la route rend l'ajout d'un nouveau parvis impossible à cet endroit. A contrario, la porte secondaire peut grandement être mise en valeur. Sa situation dans la continuité visuelle d'un axe routier lui donne de l'importance. De plus, le jardin sud offre un dégagement de qualité qui invite volontiers au rassemblement.

Le projet propose d'assumer les qualités et les défauts des deux accès et d'inverser leurs fonctions. Le Temple est « retourné ». Le porche actuel devient une entrée secondaire alors que l'entrée secondaire devient l'entrée principale. Cette inversion implique de réétudier l'aménagement et l'utilisation intérieure d'un point de vue cultuel et culturel (cf. point « Typologie »).

Un perron et un parvis minéral partiellement végétalisé viendraient prendre place devant la nouvelle porte d'entrée. Les arbres existants seront conservés.



Il est également proposé de modifier l'entrée qui donne sur le chemin du Casard afin qu'elle devienne accessible aux handicapés. Une simple adaptation de la marche devant l'entrée permettrait de résoudre ce problème.